

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

DELIBERATION N° 4/2020

Nombre de membres

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

Du syndicat de communes

BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE

Séance du

13 mars 2020

L'an deux mille vingt, le treize mars, à **17 heures**, les membres du comité syndical du syndicat de commune « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, M. Jean-Jacques BIGOURET, Mme Michèle ALOUCHY,

Pouvoirs :

Excusés :

Absents :

Date de convocation : 09 mars 2020

Mme Michèle ALOUCHY a été nommée secrétaire de séance

Objet : DETR 2020 – construction d'un centre de santé

Monsieur le Président expose au comité syndical le projet de construction d'un centre de santé, indispensable dans un avenir proche, dans l'intérêt des populations locales et environnantes, avant qu'un désert médical ne s'installe. Le projet est estimé à 500 000 €HT

Le Maire propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2020. Il demande l'avis du comité syndical.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet d'un montant HT de 500 000 €
- **Sollicite** l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) des communes de moins de 2 000 habitants au taux de 35%.
- **Approuve** le plan de financement suivant :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Coût des travaux	500 000 €	
Subvention DETR – 35%		175 000 €
Subvention DSIL – 15 %		75 000 €
Subvention Région – 20 €		100 000 €
Total	500 000 €	350 000 €

Montant des travaux TTC

: 600 000 €

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47

FCTVA (taux : 16.404 %) : 98 424 €
Reste à la charge du comité (autofinancement) : 151 576 €

- **Approuve** son inscription au budget 2020
- **Autorise** le Président à signer toutes pièces à intervenir